

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 305

présenté par

M. Meyer Habib, Mme Auconie, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps,
M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Labille, M. Lagarde, M. Morel-À-L'Huissier,
M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, Mme Thill et M. Zumkeller

ARTICLE PREMIER**CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

À la première phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« fixe »,

insérer les mots :

« en collaboration avec le Parlement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rôle de contrôle du Parlement se doit d'être renforcé dans le cadre de la mise en place de la commission d'évaluation de la politique de développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales. Tel est l'objet de cet amendement.